



Monsieur Olivier Véran
Ministre
Ministère des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS

Paris, le 8 avril 2022

Nos réfs : MB/PS

MARTINE BERTHET

Monsieur le Ministre,

SENATRICE DE LA
SAVOIE

*Membre de la
Commission des
Affaires Economiques*

*Vice-Présidente de la
délégation sénatoriale
aux entreprises*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE DE
LA SAVOIE

Canton Albertville I

*Présidente de la 5^{ème}
Commission*

Alertée à ce sujet par plusieurs professionnels d'officine, je me permets d'attirer votre attention sur la baisse injustifiée de la rémunération des tests antigéniques pour les pharmaciens.

Le 1^{er} avril, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) a décidé de baisser de près de 5€ le prix d'un test antigénique, celui-ci passant de 20 à 16,5€. Si le coût du test (5€) pour les pharmaciens et le tarif du prélèvement nasal et de son analyse (9,60€) n'ont pas changé, la rémunération du diagnostic et de son enregistrement a quant à elle fortement diminué pour atteindre seulement 1,90€. Cela apparaît comme une véritable sanction pour des professionnels de santé qui se sont investis quotidiennement auprès de nos concitoyens depuis le début de l'épidémie. Elle remet en cause la reconnaissance et la valorisation de leur engagement et de leur compétence. Par souci d'efficacité et de fluidité, beaucoup de pharmaciens ont recruté ou fait des heures supplémentaires. Aujourd'hui, ils pensent réduire, voire mettre fin, au dépistage car ces baisses ne leur permettront plus d'absorber les charges supplémentaires apparues avec la crise.

Au moment où la circulation du virus est encore très élevée et son évolution instable et incertaine, la décision de la CNAM semble donc particulièrement inopportune et déraisonnable. Aussi, je souhaite savoir ce qui la motive et si le Gouvernement compte revenir dessus.

Comptant sur votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Martine Berthet